

Peter Schulthess

Une meilleure mise en réseau des instituts privés de formations continues



à jour!

Psychotherapie-Berufsentwicklung

10. Jahrgang, Nr. 1, 2024, Seite 42–43

DOI: 10.30820/2504-5199-2024-1-42

Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version)

ISSN 2504-5202 (digitale Version)

10. Jahrgang Heft 1 / 2024, Nr. 19

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-1>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch
Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement € 44,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Einzelheft € 24,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt auf das Abonnement.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.
ASP-Mitglieder erhalten das Jahresabonnement zu einem Sonderpreis von € 35,- (zzgl. € 6,- Versand).

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).
Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.
ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

Titelbild: © Adobe Stock / Vitaliy

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar:
www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier)

ISSN 2504-5202 (Version numérique)

10. tome numéro 1 / 2024, 19

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-1>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch
Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Abonnement annuel € 44,90 (plus € 6,- de frais de port)
Prix du numéro € 24,90 (plus € 6,- de frais de port)
Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.
L'abonnement est reconduit d'année en année, à moins qu'une annulation ne soit effectuée au plus tard huit semaines avant la fin de la période d'abonnement.
Les membres de l'ASP reçoivent l'abonnement annuel au prix spécial de € 35,- (plus € 6,- de frais de port).

Annonces

Veuillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).
Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.
Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

Couverture: © Adobe Stock / Vitaliy

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

Une meilleure mise en réseau des instituts privés de formation postgrade

Peter Schulthess



Le 30 octobre 2021, l'ASP avait organisé un congrès très apprécié sur le sujet « Les tendances d'académisation de la formation postgrade en psychothérapie » (cf. le rapport du congrès dans *à jour ! 2-2021*)¹. Des prestataires de formation postgrade non-membres de la Charte ou de l'ASP avaient répondu présent. Même la FSP était représentée. Ce congrès a marqué une étape décisive vers une collaboration inter-associative. L'ASP a été reconnue comme organisant des congrès passionnants abordant des thèmes pertinents. Déjà à l'époque, des voix s'étaient élevées pour réclamer une meilleure mise en réseau des prestataires privés de formation postgrade afin de défendre au mieux leurs intérêts auprès de l'OFSP et de la PsyCo. La question avait été posée de savoir s'il fallait pour cela une association propre en tant que structure organisationnelle ou si un événement continu tel que ce congrès serait suffisant en tant que forum. Tout le monde s'était accordé pour dire qu'il fallait un récipient, une plateforme commune permettant aux organismes privés de formation postgrade d'échanger et d'être actifs.

Les instituts systémiques ont entretemps fait évoluer l'idée, laquelle fait désormais écho auprès de plusieurs instituts de la Charte, qu'ils soient anciens ou actuels. Ce qui m'interpelle, c'est le fait que d'anciens instituts de la Charte, qui avaient quitté la Charte après l'accréditation de leur cursus de formation postgrade en pensant qu'ils n'en auraient plus besoin maintenant qu'ils étaient accrédités, se mobilisent désormais pour créer une nouvelle association afin d'obtenir ensemble un poids politique plus important.

La fondation d'une nouvelle association est en pourparlers

Un projet de statuts pour la création d'une nouvelle association est donc désormais disponible :

¹ <https://a-jour-asp.ch/article/view/2504-5199-2021-2-57/pdf>

Nom et siège

Sous le nom de l'association *Verein privater Weiterbildungsanbieter (WBA)*, il existe une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, dont le siège est à XY.

Finalité

L'association a pour but de promouvoir le poids politique des prestataires privés de formation postgrade dans le développement et la mise en œuvre de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy), notamment de l'ordonnance fédérale sur l'accréditation, en ce qui concerne les normes de qualité de la Confédération ainsi que le processus d'accréditation et la représentation des instituts privés de formation postgrade dans les organes pertinents (PsyCo, groupes d'experts etc.). Les objectifs de l'association sont définis dans le programme d'activités.

L'association professionnelle Systemis a assumé un rôle de leader dans ce projet et entend se retirer de ce rôle après la création de la nouvelle association. Tous les prestataires d'un cursus de formation postgrade accrédité ont été contactés par courrier au cours du premier trimestre 2024 et invités à participer à l'assemblée de fondation tenue fin mai 2024. Il s'agit d'une part de fonder la nouvelle association, mais aussi d'examiner en parallèle dans quelle mesure les associations nationales (FSP, ASP et ici en particulier la Charte) peuvent soutenir la demande et assumer davantage la représentation des instituts de formation postgrade privés.

Appréciation

Je suis d'avis que cette initiative mérite le respect. C'est un fait : l'académisation de la formation postgrade en psychothérapie progresse, ce qui est également visible dans les nouveaux critères de qualité et les prescriptions structurelles dans le processus de ré-accréditation. Ces critères sont faits sur mesure pour les cursus de formation postgrade universitaires, principalement orientés vers la thérapie comportementale. Les groupes d'experts présentent avant tout des professeur(e)s d'universités nationales et

internationales ou des personnes qui jouent un rôle prépondérant dans les cursus de formation postgrade universitaires. Les expert(e)s issu(e)s de la pratique privée sans lien universitaire ou les personnes issues d'organismes privés de formation postgrade sont pour ainsi dire inexistant(e)s. Compte tenu de leur lien à la recherche universitaire, les cursus universitaires ont un avantage considérable. Les cursus privés de formation postgrade ont du mal à participer à l'approche thérapeutique de recherche universitaire et sont dans l'incapacité, en tant qu'instituts individuels, de gérer leur propre appareil de recherche. Les universités favorisent leurs propres programmes et approches. À long terme, cela conduit à ce que les programmes proposés par les organismes privés de formation postgrade soient jugés comme peu étudiés (par des professeurs d'université qui sont engagés comme experts) et pourraient ne pas obtenir la ré-accréditation. À ma connaissance, aucun cursus universitaire n'a manqué sa ré-accréditation, au contraire de plusieurs programmes privés.

Il existe donc bien des raisons de renforcer l'influence des prestataires privés de formation postgrade face à l'OFSP, la PsyCo et les instances d'accréditation. Comme alternative à la création d'une nouvelle association, la Charte pourrait se charger de cette tâche. Elle a d'ailleurs été fondée à l'origine en tant que Conférence suisse des

instituts de formation postgrade et des associations professionnelles. Affirmer qu'il n'y aurait aucun besoin d'agir puisque les offres privées de formations postgrade sont déjà suffisamment représentées au sein de la PsyCo est à mon avis une erreur.

L'OFSP continue souligner que la diversité des offres de formations continues lui tient à cœur. Les associations professionnelles nationales en font tout autant. Une meilleure représentation des prestataires privés de formation postgrade est nécessaire, que ce soit par une extension de la Charte existante ou par une nouvelle association. Une collaboration avec les associations faitières nationales et une coopération avec les universités, par exemple dans le domaine de la recherche en psychothérapie, sont souhaitables. Madame le professeur Munsch, à l'époque présidente de la PsyCo, avait exprimé lors du congrès de l'ASP de 2021 qu'elle tenait à une telle collaboration et qu'elle était d'avis que les universités devaient effectuer des recherches indépendamment des écoles. C'est là un signe prometteur.

Peter Schulthess est ancien membre du comité de l'ASP et ancien président de la Charte suisse pour la psychothérapie. Il a été l'initiateur et le co-organisateur du congrès de l'ASP du 30 octobre 2021.

© Adobe Stock / REDPIXEL

